



## Divorce : premier entretien avec mon avocat hier

-----  
Par Maarie

Bonjour,

Objet : demande de divorce

Ma question : Si j'ai un doute sur ma démarche pour une cause quelconque, puis je demander à mon avocat de mettre mon dossier en veille car je ne sais plus où j'en suis, ou bien repousser la procédure à une date ultérieure. Y a t il des solutions dans ce genre de situation.

Merci.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous pouvez suspendre votre démarche mais votre avocat va vous présenter sa facture pour le travail qu'il a fait pour vous.

salutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre avocat suivra vos instructions, si vous lui demandez d'arrêter de traiter votre dossier ou d'interrompre la procédure, il s'exécutera.

Cependant comme indiqué ci-dessus vous devrez le payer pour son travail. Il faut aussi écouter les conseils qu'il est tenu de vous prodiguer.

Et enfin dans un divorce il y a deux parties, on ne peut pas mettre en pause la procédure sans l'accord de l'autre. Si votre époux veut faire avancer les choses, votre avocat pourra essayer de gagner du temps mais pas bloquer la procédure.

De manière générale, sauf dans un divorce à l'amiable (commun accord) une procédure de divorce ne se met pas "en veille". On peut obtenir des délais s'ils sont justifiés, mais si les époux se mettent tous les deux en "pause", elle sera radiée. Auquel cas il faudra tout recommencer de zéro. Le juge ne va pas ranger indéfiniment le dossier dans un coin en attendant que les époux prennent leur décision.

Bref, votre avocat écoutera vos instructions, mais cela n'engage ni le juge ni l'autre époux.